

L'Institut d'ethnologie, Paul Rivet, André Leroi-Gourhan et Claude Lévi-Strauss

L'activité de Paul Rivet est intimement liée aussi bien au musée d'ethnologie du Trocadéro (MET) qu'à l'Institut d'ethnologie. En effet, en 1909, deux ans après que Verneau, directeur du MET, succède à Hamy en occupant la chaire d'anthropologie créée par Quatrefage, P. Rivet est nommé sous-directeur de Muséum. Lorsque, en 1925, Marcel Mauss et Lucien Lévy-Bruhl créent l'Institut d'ethnologie, c'est P. Rivet qui en assure le secrétariat permanent. Trois ans plus tard, il succède à Verneau suite à une élection qui apparaît comme le résultat d'une lutte entre tenants d'une anthropologie purement anatomique et tenants d'une anthropologie intégrant la toute nouvelle ethnologie. C'est ainsi que, non seulement il changera l'intitulé de la chaire qui devient « chaire d'ethnologie des hommes actuels et des hommes fossiles », mais qu'il va y rattacher le MET. Dix ans plus tard, suite à l'exposition de 1937, P. Rivet obtient les financements nécessaires pour édifier le musée de l'Homme en lieu et place du désuet MET. La guerre venue, en 1941, Henri Vallois, anthropologue anatomiste plus en conformité avec les idées de l'époque, prend la chaire de P. Rivet et la conservera jusqu'à son retour, à la Libération. H. Vallois reprendra cette chaire en 1950, au moment du départ à la retraite de P. Rivet, et l'occupera pendant dix ans. Cette alternance souligne clairement les fluctuations idéologiques et les enjeux culturels profonds de ces options disciplinaires.

L'Institut d'ethnologie, fondé par le ministère des Colonies et rattaché aux quatre facultés de l'université de Paris, l'avait été dans une période d'affirmation de la puissance coloniale de la France tout autant que de dégagement des fondements de l'ethnologie française, dans un contexte international fortement marqué par la présence anglaise, voire par les suites de la puissance de l'Allemagne. Les buts de l'Institut, qui fonctionnait essentiellement par les subventions provenant des gouverneurs des colonies, étaient à l'origine de « coordonner, d'organiser et de développer les études ethnologiques, en particulier celles qui se rapportent aux colonies françaises, de former des travailleurs pour ces études et de publier leurs travaux ». De plus, l'Institut pouvait, « après accord avec les gouverneurs, envoyer des missions aux colonies ». Le descriptif des matières enseignées montre bien les options culturelles et stratégiques choisies : « méthodes de la recherche et de la description ethnologiques, les institutions des indigènes, en particulier leurs langues, leurs religions, leurs coutumes, leurs techniques, leurs caractères anthropologiques, leur histoire et leur archéologie ».

Parmi les missions subventionnées et les dizaines de travaux édités, on relève notamment ceux de Marcel Griaule (Éthiopie et Dogons), de Déborah Lifchitz (Éthiopie), de Jacques Soustelle (Mexique) et d'André Leroi-Gourhan (Pacifique nord), pour rester dans le cadre de cet article.

Cependant, les conditions politiques (décolonisation et V^e République), universitaires (nouvelle organisation des diplômes et restructurations de l'enseignement) ou circonstancielles (mort de M. Griaule en 1956 et de P. Rivet en 1958) vont modifier le cours de l'Institut d'ethnologie, dans ses buts comme dans son fonctionnement, qui deviennent l'un et l'autre plus ouverts sur l'ensemble du monde professionnel : en effet, il n'est plus question de réserver le champ disciplinaire aux seules « ex-colonies » ni d'enseigner seul, sans considérer les nombreux autres lieux institutionnels qui existent maintenant pour le faire.

Par ailleurs, en 1957, lorsque A. Leroi-Gourhan, fraîchement promu enseignant d'ethnologie générale à la Sorbonne, entre au comité directeur de l'Institut d'ethnologie, P. Rivet en confie le secrétariat à Claude Lévi-Strauss. Désormais, ils vont en assumer ensemble une co-direction et l'ensemble de ces changements seront actés en janvier 1962, sous la présidence de Jean Roche, recteur de l'université de Paris.

Cette question de la réforme des enseignements et de la formation pratique des futurs ethnologues touche directement le CFRE d'A. Leroi-Gourhan. Le 30 novembre 1965, après un débat interne montrant quelle est son originalité, en marge des circuits habituels de la formation et sans concurrence avec les enseignements organisés aux Hautes Études (où enseignent C. Lévi-Strauss et J. Soustelle), il sera rattaché à l'Institut d'ethnologie par une décision unanime de sa direction. Ce sera aussi l'occasion de mettre sur pied les principes d'une réorganisation en profondeur du CFRE pour l'actualiser, lui aussi, en cohérence avec la carte des recherches et des enseignements de l'ethnologie.

Mais l'événement majeur de cette période va être, pour l'Institut d'ethnologie comme pour toute la société française, le puissant mouvement de mai-juin 1968 et sa conséquence universitaire : la loi d'orientation de l'enseignement supérieur du 12 novembre 1968.

Si la dernière assemblée générale des professeurs de l'Institut d'ethnologie ne s'était pas réunie le 4 mai comme prévu cette année-là, elle peut tenir ses travaux le 18 décembre, mais dans un tout autre contexte : il s'agit maintenant d'analyser les nouvelles modalités administratives et institutionnelles qui vont conditionner enseignement et recherche : création des universités nouvelles, après le démantèlement des anciennes, et organisation des enseignements dans le cadre d'unités d'enseignement et de recherche (UER).

L'assemblée générale du 18 décembre sera aussi, à l'occasion du renouvellement statutaire du bureau, celle de la démission de C. Lévi-Strauss du poste de co-directeur ; il sera remplacé par Jean Guiart. Le poste de secrétaire général sera occupé par Henri Raulin qui remplace ainsi Claude Tardits, et un nouveau poste, celui de secrétaire général adjoint est attribué à Suzanne Robin. La création de ce poste avait été proposée par A. Leroi-Gourhan, qui voyait là le moyen d'assurer techniquement une permanence des préoccupations de l'Institut.

Au-delà de ces modifications internes, le nouveau cadre universitaire, qui se met en place difficilement, chacun ayant sa propre lecture de textes officiels tout justes publiés, est prétexte à des débats au sein de l'Institut d'ethnologie. Ces débats vont opposer pendant plus d'un an notamment ceux qui, suite aux propositions institutionnelles d'A. Leroi-Gourhan, cherchent à voir comment le fonctionnement de l'Institut peut être compatible avec la structure des UER, à d'autres qui, suite à l'analyse de C. Lévi-Strauss sur la situation globale de l'ethnologie, rejettent ce nouveau cadre et souhaitent trouver d'autres solutions pour poursuivre l'œuvre de l'Institut.

Autre débat, celui de l'appellation de l'UER : l'intitulé rassemblant « anthropologie, ethnologie, histoire des religions » sera confirmé par « décision du ministre », sans qu'A. Leroi-Gourhan ait pu y faire ajouter « préhistoire ». Quoi qu'il en soit, les élections du 28 avril 1969, organisées après avoir établi la liste des enseignants de cette nouvelle UER, élisent A. Leroi-Gourhan sur celle des professeurs de rang A. Cette même année, neuf ans après C. Lévi-Strauss, il est élu professeur au Collège de France, tandis que son enseignement universitaire est scindé entre la préhistoire (Paris I avec Michel Brézillon) et l'ethnologie (Paris V avec Robert Cresswell).

C'est dans ce contexte instable que les discussions se poursuivent à l'Institut d'ethnologie, en 1969 et 1970. Son avenir, qui semble de plus en plus incertain, oscille entre les tendances, vécues comme contradictoires, vers la sociologie, la technologie, la préhistoire ou l'anthropologie physique, mais aussi d'un rattachement soit universitaire, soit extra-universitaire (Collège de France, Muséum d'histoire naturelle, fondation privée...). Tandis que des réunions sont programmées pour tenter de créer une association rassemblant tous les ethnologues professionnels (garante de l'esprit pluridisciplinaire de l'Institut), on essaie de recadrer les missions fondamentales de l'Institut. Il ne reste plus guère que les éditions, l'information et la documentation, fonctions capitales, mais détachées de toute obligation institutionnelle. Il s'agirait de mettre sur pied un « service commun interuniversitaire » qui, pour continuer à exister doit choisir un organisme de rattachement pour son ancrage budgétaire : en définitive, ce sera le Muséum national d'histoire naturelle (musée de l'Homme). Les élections statutaires de l'Institut ont lieu le 25 novembre 1970, mais, devant l'incertitude qui règne quant à l'avenir, et sur proposition de C. Lévi-Strauss, le bureau sortant est maintenu, bien qu'à son tour A. Leroi-Gourhan ne se représente pas.

Suite à des dernières turbulences, le décret du 4 janvier 1973 va préciser que, désormais, « les activités de recherche, d'édition et de conservation de documents et archives antérieurement exercées par l'Institut d'ethnologie de l'ancienne université de Paris sont assumées par le Muséum national d'histoire naturelle. » Les dernières évocations de ces missions seront mentionnées dans le rapport général que J. Soustelle fera, en 1975, à la demande du Premier ministre, Jacques Chirac, sur « *La recherche française en archéologie et anthropologie* ».